

La gestion des résidus ultimes – L’approche de la MRC d’Argenteuil

Mémoire déposé à la commission sur *L’état des lieux et la gestion des résidus ultimes* du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement

12 mai 2021



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

364 P NP DM161

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

Table des matières

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Présentation de la MRC d'Argenteuil | 3 |
| 2. | Mise en contexte | 4 |
| 3. | Planification du territoire à l'égard de la gestion des matières résiduelles | 5 |
| | 3.1. Le plan de gestion des matières résiduelles | 6 |
| | 3.2. Droit de regard..... | 7 |
| 4. | Des actions régionales intégrées dans une vision globale | 8 |
| | 4.1. Plan d'action de la Stratégie de revitalisation économique | 8 |
| | 4.2. Le concept d'économie circulaire | 9 |
| | 4.3. Tricentris | 10 |
| | 4.4. Synercité et SynerLab – Espace industriel et innovation | 12 |
| | 4.5. Projet Mission Recyclage Compostage Laurentides | 12 |
| 5. | Recommandations de la MRC d'Argenteuil | 13 |
| | 5.1. L'échelle de planification des matières résiduelles doit demeurer la MRC..... | 13 |
| | 5.2. Le tri à la source et l'innovation doivent s'imposer pour réduire l'enfouissement des résidus ultimes..... | 14 |
| | 5.3. L'exemplarité de l'État : un changement s'impose pour les institutions publiques..... | 16 |
| 6. | Conclusion | 19 |
| | Annexe 1: Synthèse des recommandations | 20 |
| | Annexe 2: Principaux équipements et points de dépôt en GMR, MRC d'Argenteuil, 2021 | 21 |

1. Présentation de la MRC d'Argenteuil

La MRC d'Argenteuil, située dans la région administrative des Laurentides, est composée de neuf municipalités locales, réparties sur un territoire de 1339 km². Elle compte 33 747 résidents permanents (Population des municipalités du Québec, décret 1358-2020), auxquels s'ajoutent près de 15 000 citoyens en période estivale. La MRC d'Argenteuil, comme institution municipale régionale, est responsable, entre autres, de l'aménagement durable et de la gestion du territoire, de la planification de la sécurité publique, de la gestion des cours d'eau, de l'évaluation foncière, ainsi que du développement économique. À titre de gouvernement de proximité, la mission de la MRC d'Argenteuil consiste à faire prospérer son territoire tant sur le plan économique que social et environnemental, en collaboration avec ses municipalités constituantes et les partenaires du milieu, dans le but d'améliorer le bien-être de sa population et celui des générations futures.

La figure 1 ci-dessous illustre son positionnement géographique stratégique à proximité de la région montréalaise.



Figure 1 : Positionnement géographique de la MRC d'Argenteuil

2. Mise en contexte

Dans une lettre datée du 16 décembre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a demandé au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'entamer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois par le biais d'une enquête, avec audience publique.

Force est de constater que plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique sont en analyse et que certains lieux d'enfouissement sont notamment confrontés, à court terme, à des enjeux de capacité. Ces projets d'établissement ou d'agrandissement d'installations d'élimination sont confrontés à des enjeux d'acceptabilité sociale.

À cette fin, le BAPE a été mandaté principalement pour dresser un portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles au Québec ainsi que dresser le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années.

Afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre a aussi demandé au BAPE de réaliser une cartographie des parties prenantes par rapport à la gestion des résidus ultimes, d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'évaluer des mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux et de déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées.

De ce fait, la MRC d'Argenteuil a reçu le 16 décembre 2020 une lettre l'invitant à prendre part à la réflexion entourant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Tout d'abord, les membres du comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi que les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil ont été invités à suivre la première partie de l'audience publique, le 24 et 25 mars 2021 derniers, pour le regroupement 1, qui incluait les Laurentides. Ensuite, en présence virtuelle, deux membres du conseil, soit les maires des municipalités de Mille-Isles et de Saint-André d'Argenteuil, ont pris part à l'atelier d'échange et de réflexion du 21 avril 2021.

Le présent mémoire permettra de mettre en lumière, dans un premier temps, les caractéristiques du territoire de la MRC d'Argenteuil en ce qui concerne la planification territoriale à l'égard des matières résiduelles et, d'autre part, les actions régionales intégrées dans une vision globale. La deuxième partie du mémoire portera sur trois recommandations que la MRC souhaite transmettre à la commission, comme pistes de réflexion.

3. Planification du territoire à l'égard de la gestion des matières résiduelles

En guise d'introduction, il est important d'indiquer que la MRC bénéficie d'un contexte particulier au niveau de la gestion des matières résiduelles (GMR), car elle regroupe sur son territoire une panoplie d'équipements, d'infrastructures et d'industries en exploitation depuis de nombreuses années, dont certaines se démarquent dans le domaine de l'économie circulaire. En effet, on en dénombre plus d'une quinzaine, dont un lieu d'enfouissement technique (LET), deux plateformes de compostage, un centre de tri d'envergure suprarégionale (Tricentris), une usine de micronisation du verre, une usine de valorisation du plastique, plusieurs écocentres, et ce, sans compter tous les points de collectes dans les pharmacies, centre de rénovation, comptoirs d'entraide, hôtels de ville, etc. Le tableau à l'annexe 2 présente de façon détaillée ces lieux d'importance.

En ce qui concerne la planification et la gestion des matières résiduelles, un chapitre complet y est consacré dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC qui est, comme prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. En conformité avec les orientations gouvernementales, le SADR ne reconnaît qu'un seul site d'enfouissement des matières résiduelles et c'est celui de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM). La RIADM est le gestionnaire de la propriété où se situe le LET de Lachute, alors que la firme multinationale *Waste Management* y gère les opérations. Aucun nouveau site d'enfouissement ne sera autorisé sur l'ensemble du territoire des municipalités locales de la MRC d'Argenteuil.

La Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM)

La Ville de Lachute, avec deux autres municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, soit la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la ville de Brownsburg-Chatham, sont propriétaires de plus de 90 % des actifs de la RIADM et donc du LET situé à Lachute. Ce LET récupère les biogaz afin de produire de l'électricité. Ainsi, c'est près de 10 mégawatts d'électricité qui sont retournés dans le réseau d'Hydro Québec. Le site comporte également une plateforme de compostage régionale pilotée par la firme Englobe.

Toutefois, l'agrandissement des cellules d'enfouissement du LET est permis à l'intérieur des limites actuelles du secteur identifié à cet effet au SADR, soit la zone GMR-1, localisée en zone agricole provinciale. Un agrandissement du LET en dehors de cette zone n'est pas autorisé au SADR.

Il importe de rappeler que la SADR a prévu des orientations et des objectifs spécifiques en matière de gestion des matières résiduelles (GMR), tels que :

- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ;
- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles (3RV) ;
- Privilégier la mise en commun des infrastructures et des équipements reliés à la GMR.

3.1. Le plan de gestion des matières résiduelles

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil (règlement numéro 89-16) s'aligne sur les objectifs provinciaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) visant à éliminer seulement le déchet ultime, tout en mettant à profit les forces et les opportunités présentes sur son territoire en matière de GMR. Selon cette Politique, la volonté du gouvernement consiste à bâtir une économie verte reconnaissant qu'avec les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec, la province détient un potentiel indéniable à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie.

En effet, tel que déclaré dans son PGMR 2016-2020, la MRC d'Argenteuil considère que les matières résiduelles sont des ressources à valoriser collectivement, pour au final n'enfouir que le résidu ultime, une matière orpheline qui, après le tri, le conditionnement et la valorisation, ne peut plus être traitée. La MRC a donc choisi d'orienter son plan d'action en fonction du concept de développement durable, se donnant quatre grandes orientations, décrites dans la figure 2 ci-dessous : les sphères économique, environnementale, sociale et la gouvernance de la GMR. Le PGMR 2016-2020 de la MRC d'Argenteuil tient compte également du portrait global de la MRC quant à sa situation actuelle aux niveaux géographique, démographique et socioéconomique, de même que de sa réalité régionale et tout ce qui concerne la GMR présentement en place sur son territoire.

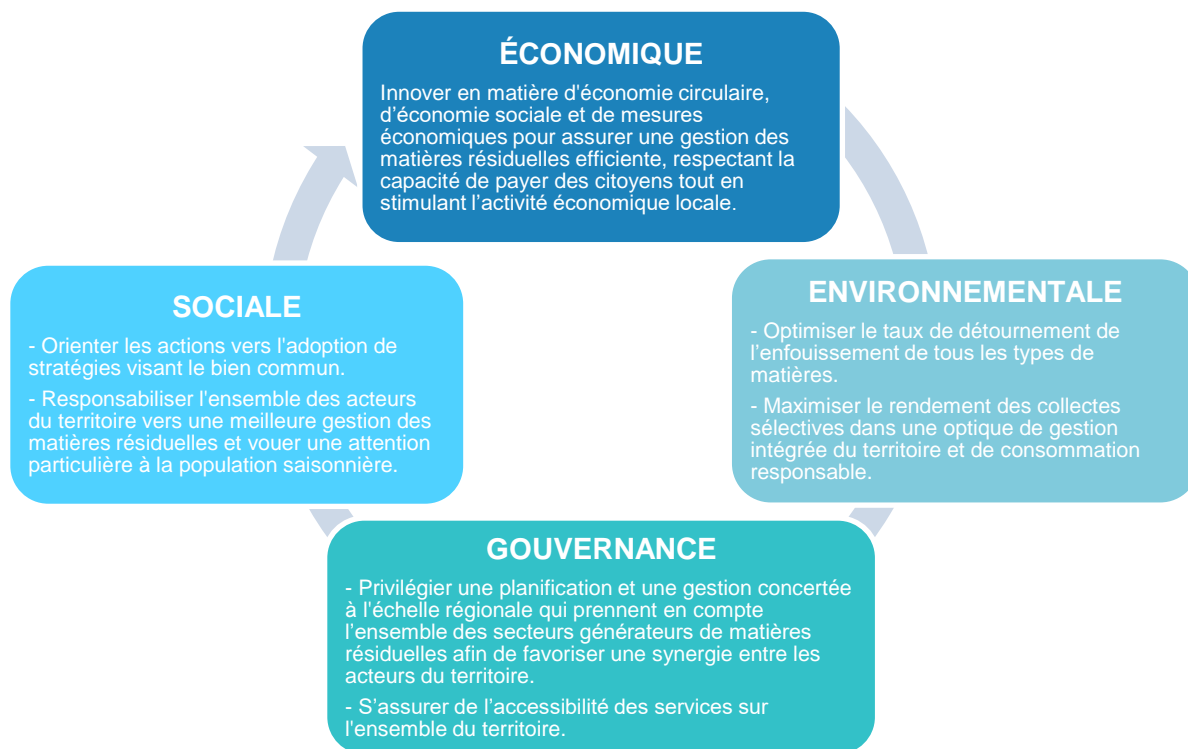


Figure 2 : Grandes orientations du PGMR 2016-2020

Trente-six mesures sont prévues au PGMR 2016-2020 afin d'atteindre les objectifs fixés par la PQGMR et par la MRC, incluant le bannissement prévu du papier et du carton et le taux de recyclage des matières recyclables qui devra passer de 49 % à 70 %. Pour y parvenir, des efforts sont déployés pour augmenter la qualité des services de collecte offerts ainsi que pour élargir la desserte et rejoindre davantage de générateurs de matières. Des services adaptés sont donc proposés aux industries, commerces et institutions (ICI). Les mesures ciblées dans le PGMR permettront non seulement de réduire la matière envoyée à l'enfouissement, mais également de valoriser la matière recyclée sur le territoire.

3.2. Droit de regard

Le décret gouvernemental numéro 918-2003 a autorisé en 2003 la RIADM à enfouir un maximum de 667 000 m³ par année, soit l'équivalent de 500 000 tonnes métriques (excluant le recouvrement journalier). La MRC d'Argenteuil a exercé un droit de regard par le biais de son PGMR 2016-2020, et ce, conformément à l'article 53,9 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, qui prévoit que :

« Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan [de gestion des matières résiduelles] et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. »

Plus précisément, afin de garantir que la totalité des matières résiduelles provenant du territoire de ses neuf municipalités constituantes pourra être traitée par le LET de Lachute, l'article 1.6 du PGMR établit clairement une limitation annuelle à 470 000 tonnes métriques de matières provenant de l'extérieur du territoire de la MRC.

Enfin, même si l'entrée de matières résiduelles destinées à l'enfouissement varie depuis quelques années entre 320 000 et 330 000 tonnes métriques par année, incluant le recouvrement journalier, tant la MRC d'Argenteuil que la RIADM confirment la fin d'exploitation autour de 2038. Il reste donc moins de 20 ans à la durée de vie actuelle du site. Il convient de rappeler également que depuis l'entrée en vigueur du PGMR révisé (11 novembre 2016), « les matières résiduelles éliminées sur le territoire pourront provenir de partout au Québec » (PGMR, p. 86).

4. Des actions régionales intégrées dans une vision globale

4.1. Plan d'action de la Stratégie de revitalisation économique

En parallèle à son PGMR, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté en 2016 un plan d'action qui a été mis en place suite au dévoilement de sa Stratégie de revitalisation économique, et qui comporte deux actions visant à favoriser la synergie entre les entreprises de la région :

- Déploiement du projet de symbiose industrielle (économie circulaire) ;
- Développement des parcs industriels en relation avec l'économie circulaire (ex. : Synercité).

Depuis, la MRC travaille activement avec la complicité des partenaires du milieu à mettre en place l'économie circulaire sur son territoire. La première étape, soit celle d'une caractérisation des matières résiduelles générées par les entreprises manufacturières, a été réalisée par Synergie économique Laurentides et a été déposée en juillet 2017.

Synercité

Synercité est un espace industriel collaboratif à Lachute qui réunira diverses entreprises manufacturières liées entre elles par un flux de matières. Le développement de cet espace industriel est basé sur l'approche de l'économie circulaire de la matière recyclée et de la synergie industrielle.

Cette caractérisation a permis à la MRC de connaître les différentes matières résiduelles et les quantités produites. Étonnamment, la matière recyclable est la deuxième plus importante source de matière présentement envoyée à l'enfouissement, représentant jusqu'à 27 % de la matière résiduelle produite par les industries. Grâce aux efforts déployés, une quantité intéressante de cette matière pourra être détournée de l'enfouissement et elle sera ainsi valorisée sur le territoire. Synergie économique Laurentides (SEL), un organisme sans but non lucratif, est aussi le porteur d'une initiative visant à augmenter le taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les ICI, soit le projet Mission Recyclage Compostage Laurentides, en cours dans les 8 MRC de la région, depuis plus d'un an (voir section 4.5).

4.2. Le concept d'économie circulaire

Comme évoqué précédemment, un des grands objectifs du PGMR de la MRC d'Argenteuil est « d'innover en matière d'économie circulaire, d'économie sociale et de mesures économiques », afin de détourner le plus possible de l'enfouissement les matières. C'est pourquoi la MRC d'Argenteuil ne favorise pas les agrandissements ou les nouveaux sites d'enfouissement en ses terres. Sa vision s'oriente davantage sur le principe de l'économie circulaire dans ses stratégies économiques, parce que tel que le rapporte Recyc-Québec « l'économie circulaire permet de créer de la richesse autrement, en respectant les limites de la planète ».

Dans ce modèle économique où l'extrait de l'un devient l'intrant de l'autre, l'objectif est d'optimiser chacune des étapes de manière à réduire la quantité d'énergie consommée par une optimisation des opérations et donc réduire la quantité de ressources utilisées. De plus, les rejets à chacune des étapes sont valorisés de manière à ce qu'ils deviennent eux-mêmes une ressource, allongeant ainsi leur durée de vie. La figure 3 illustre ce concept et démontre la circularité potentielle à chacune des étapes du cycle de vie d'une matière (Source : Institut EDDEC, 2018, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC. Reproduction autorisée. Modification interdite).

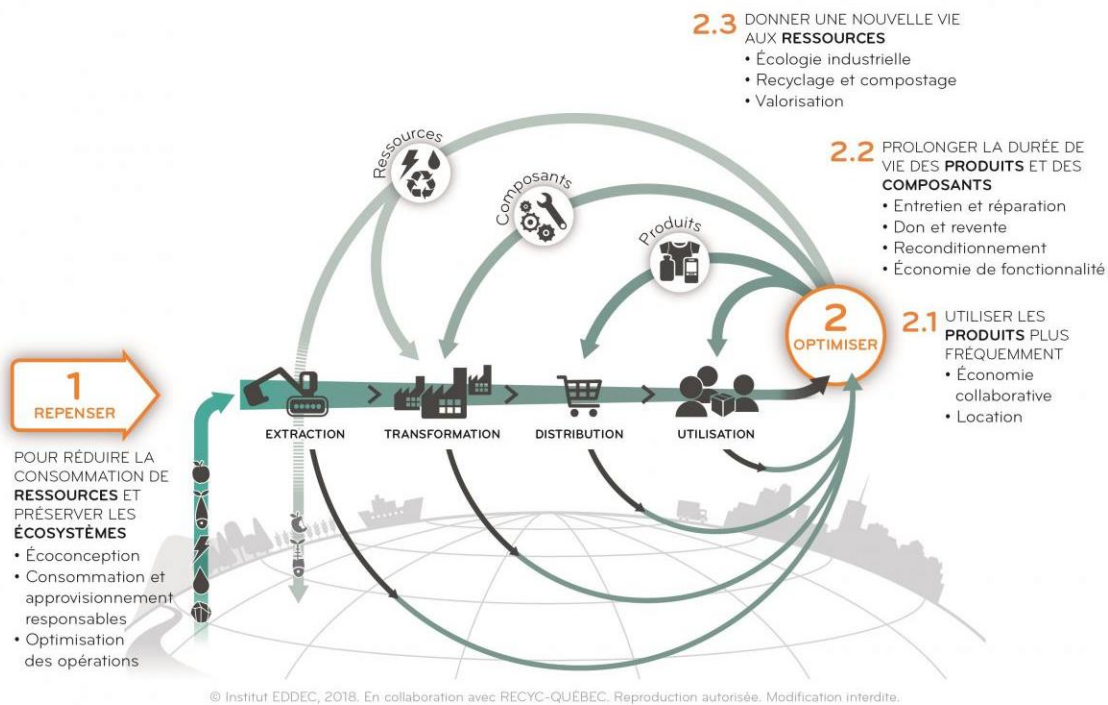


Figure 3 L'économie circulaire

Ce modèle permet de réduire notre dépendance collective sur nos ressources naturelles, qui deviennent de moins en moins disponibles. Le modèle circulaire permet de créer des liens entre les usines afin que les déchets de l'une deviennent la matière première du voisin. Le modèle circulaire nous permet de créer une richesse collective en trouvant des solutions novatrices et concrètes à notre surconsommation de la matière.

4.3. Tricentris

Tricentris est un organisme à but non lucratif desservant aujourd'hui plus de 200 municipalités membres ou clientes et est la plus importante organisation de tri au Québec. Chaque année, l'entreprise reçoit, trie et met en marché quelque 200 000 tonnes métriques de matières recyclables recueillies auprès de 1,7 million de citoyens et citoyennes des Laurentides, de l'Outaouais, de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue. Le contenu de près de 35 % des bacs bleus ou verts québécois est acheminé et traité dans l'un des trois centres de tri de Tricentris.

D'ailleurs, le centre de tri Tricentris est bien engagé dans l'économie circulaire sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Il a développé un produit appelé le Verrox, une matière de première génération, qui peut être utilisée dans plusieurs types d'applications (agent de filtration pour piscines, amendement de sol, etc.). Ce produit est fabriqué dans une usine de micronisation du verre installée tout près du centre de tri. Tricentris se spécialise également dans un verre micronisé sans distinction de granulation, une matière de deuxième génération. Celle-ci sert d'intrant dans un procédé de transformation afin de créer de la silice précipitée, qui servira d'additif aux pneus, à la peinture, aux panneaux solaires, au dentifrice, au maquillage, etc. Cette transformation, hautement technologique, sera réalisée par l'entreprise RV2 Technologies et sa division lachutoise nommée SiliCycle et ajoutera une valeur incomparable au verre, ayant jusqu'à 10 fois la valeur du produit sans distinction de granulation. SiliCycle s'installera dans le parc industriel Synercity aux abords des installations de Tricentris, afin de profiter d'un approvisionnement, par voie de convoyeur, d'une quantité annuelle de 30 000 tonnes de verre micronisé recyclé pour ainsi le transformer en silice précipitée. Il s'agit de l'exemple parfait de l'économie circulaire mise en place dans le parc industriel Synercity. La figure 4 ci-dessous représente la chaîne de valorisation du verre en partant de Tricentris:

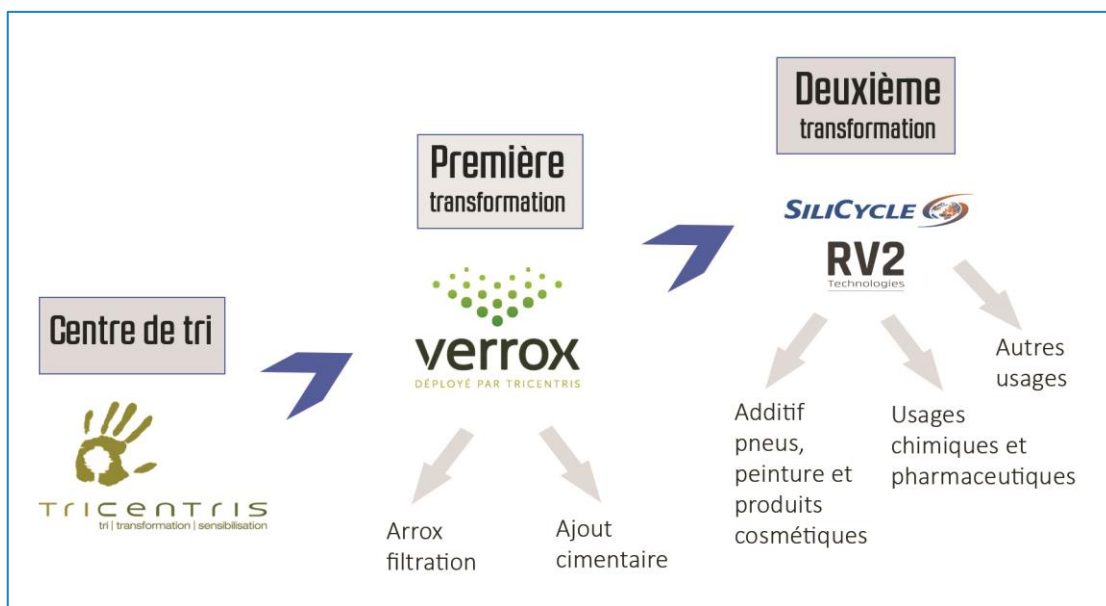


Figure 4 : La valorisation du verre dans le parc industriel Synercity

La matière recyclée et transformée arrivera d'une multitude de sources différentes. Par exemple, il existe plusieurs matières qui sont recueillies dans les écocentres qui pourraient être recyclées et transformées en produits à valeur ajoutée dans le parc Synercité. De plus, les efforts dans la GMR auprès des ICI, jumelés aux obligations légales de réduction des matières enfouies que doit prévoir le PGMR, devraient augmenter la quantité de matière qui devra être détournée au Québec.

D'autres filières, telles que le gypse provenant des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), étant problématiques en termes de débouchés actuellement au Québec, pourront également faire partie des matières traitées sur le site.

4.4. Synercité et SynerLab – Espace industriel et innovation

La MRC d'Argenteuil a mis de l'avant d'autres initiatives concrètes en lien avec l'économie circulaire. L'un des meilleurs exemples est le concept du parc industriel Synercité qui est fondé sur trois axes : l'accès et la proximité de la matière, l'innovation par les échanges et la collaboration et l'employabilité. L'emplacement de Synercité a été pensé et choisi de manière hautement stratégique aux abords du siège social de Tricentris, à Lachute.

De son côté, Synerlab est un centre d'expertise et d'innovation en économie circulaire qui sera situé au cœur de Synercité et qui favorisera les échanges entre les entreprises afin d'identifier plusieurs possibilités de valorisation de matières résiduelles et générer de nouvelles idées. Synerlab vise à faciliter l'accès des entreprises à la recherche et au développement de nouveaux produits, procédés ou technologies dans le domaine de l'économie circulaire. Synerlab opérera dans quatre axes de développement, soit un centre de recherche, un incubateur pour les projets en démarrage, un accélérateur d'entreprises ainsi qu'un Fab Lab, atelier de fabrication et d'innovation.

4.5. Projet Mission Recyclage Compostage Laurentides

Dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les ICI, une agente de sensibilisation a été embauchée par la MRC d'Argenteuil. Ce projet, subventionné par le gouvernement du Québec par le biais du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et porté par Synergie économique Laurentides (SEL), permettra de mieux connaître les matières résiduelles générées par les ICI et de sensibiliser les dirigeants à la possibilité de recycler et composter davantage.

Ce projet de 24 mois ayant débuté en mars 2019 permettra d'optimiser la collecte des matières recyclables auprès des ICI et ainsi augmenter la quantité de matière disponible pour la transformation et la valorisation. En effet, tel que mentionné par SEL « les ICI contribuent à améliorer la performance territoriale de leur MRC, directement liée aux montants des redevances redistribuées aux municipalités par le gouvernement. Autrement dit, plus on recycle et composte, plus on est gagnant collectivement. »

Par ailleurs, il est important de mentionner qu'un autre projet chapeauté par SEL, intitulé *Valorisation du plastique orphelin par l'économie circulaire*, a débuté au printemps 2021 et s'échelonne sur près de trois ans. La prémisse du projet s'appuie sur le fait que le potentiel de réduction de l'enfouissement est grand. Il s'agit d'un projet porteur à haute valeur ajoutée pour la MRC d'Argenteuil, car il permettra d'impliquer l'incubateur régional Synerlab.

5. Recommandations de la MRC d'Argenteuil

À la suite des consultations et ateliers d'échange du BAPE et en lien avec les réflexions qui en découlent, la MRC souhaite émettre trois principales recommandations qui tiennent compte des enjeux particuliers de la MRC décrits plus haut.

5.1. L'échelle de planification des matières résiduelles doit demeurer la MRC

Tout d'abord, selon la MRC d'Argenteuil et à la lumière des constats et faits entendus lors de la présente consultation publique du BAPE, il ne fait aucun doute que l'échelle de planification en GMR doit demeurer la MRC. La MRC et son conseil formé d'élus municipaux sont les mieux placés pour connaître la réalité des villes et des municipalités qu'ils représentent et pour faire appliquer les actions en faveur d'une bonne gestion de ces matières. Ainsi, le choix du mode d'élimination des matières résiduelles doit revenir aux différents paliers municipaux (municipalités, MRC, communautés métropolitaines).

Toutefois, il serait jugé à propos que le MELCC coordonne la planification de la répartition des matières résiduelles destinées aux différents LET sur le territoire québécois, et ce, sur un horizon à plus long terme, afin de prendre en considération les besoins futurs d'élimination des matières et de réfléchir à d'autres technologies et solutions que l'enfouissement, compte tenu des incitatifs à la réduction qui seront mis en œuvre dans les prochaines années. Pour ce faire, le MELCC doit prendre en considération les défis de la gestion des sites et inclure le secteur privé dans ses réflexions. En effet, les entreprises qui opèrent les sites actuels, à grande capacité d'accueil, possèdent des compétences pour la gestion complexe de ces matières. Il doit y avoir une meilleure compréhension des enjeux vécus sur le terrain. Le tri à la source et l'innovation doivent s'imposer pour réduire l'enfouissement des résidus ultimes, ce qu'une planification à plus long terme permettrait.

En résumé, la MRC d'Argenteuil recommande :

- De favoriser une approche de consolidation des sites d'enfouissement de grande dimension actuellement en exploitation avant d'étudier les demandes d'ouverture de nouveaux sites de petite dimension.
- Que le MELCC coordonne la planification de la répartition des matières résiduelles destinées aux LET sur le territoire québécois, et ce, sur une période minimale de 20 ans.
- Que le MELCC prenne en considération les enjeux de gestion des LET et qu'il inclut le secteur privé dans ses réflexions.

5.2. Le tri à la source et l'innovation doivent s'imposer pour réduire l'enfouissement des résidus ultimes

Il est important qu'un virage majeur s'opère au Québec vers une réelle valorisation des matières résiduelles. Le principe de la hiérarchie des 3RV, combiné à celui de l'économie circulaire, représentent des solutions innovantes d'avenir. Selon ce principe, la plus grande quantité possible de matières résiduelles doit être destinée, dans l'ordre, à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage ou à d'autres formes de valorisation pour ainsi n'éliminer que le résidu ultime. Effectivement, meilleur est le tri à la source, plus grande est la qualité des matières détournées et plus grandes sont les chances de donner une deuxième vie à la matière, donc de la valoriser et d'éviter l'enfouissement.

À cet égard, plusieurs enjeux doivent être rapidement abordés, afin de travailler davantage sur la réduction à la source et donc sur le meilleur tri, notamment:

- Améliorer la qualité du tri à la source par le citoyen. Les autorités compétentes en GMR devraient-elles adopter des règlements stricts pour régir le tri des matières et renforcer l'application en réalisant par exemple des audits obligatoires des bacs en bordure de rue? Devrait-il y avoir des règlements gouvernementaux qui déterminent la fréquence minimale de collecte des matières recyclables et organiques pour les villes et municipalités ? Le tri à la source est l'élément clé pour que les matières soient réellement prises en charge lorsqu'elles arrivent au centre de tri ou à n'importe quel autre lieu de dépôt. En ce qui concerne les ICI, un meilleur tri s'impose également. Collectivement, plus le tri est bien réalisé, meilleures sont les chances de détourner les matières de l'enfouissement et plus le geste est cohérent.
- Améliorer la transparence des données de matières générées par les ICI. Afin d'avoir une meilleure idée des quantités de matières générées à l'échelle territoriale et donc de pouvoir mieux cibler les opportunités d'amélioration en ce qui concerne les ICI, il devrait y avoir de réels incitatifs financiers gouvernementaux permettant d'offrir les collectes municipales pour la desserte des commerces, institutions et industries. Bien qu'ils aient des réalités différentes et des besoins variables, il doit y exister un dénominateur commun dans la fréquence des besoins de collectes. Pour bon nombre d'ICI, le conteneur de déchets coûte moins cher que celui du recyclage, ce qui ne les incite pas à recycler. En effet, si les municipalités et les villes pouvaient offrir une des trois voies de collecte, par exemple le compostage, ce serait déjà une avancée quant à l'accessibilité des données de tonnage et un meilleur contrôle sur le service rendu.
- Valoriser par l'économie circulaire. Comme abordé précédemment, il s'agit d'une voie d'avenir importante pour les grands générateurs de déchets, les retombées étant positives au niveau économique, environnemental et social.
- Miser sur les opportunités régionales. Il peut être important de mettre en valeur les potentiels de chaque territoire pour notamment optimiser l'espace utilisé par les infrastructures existantes en GMR. Par exemple, la RIADM projette actuellement réutiliser les cellules fermées du LET de Lachute pour y aménager une plateforme de compostage à ciel ouvert.

En résumé, la MRC d'Argenteuil recommande que :

- Le gouvernement orchestre un virage majeur ciblé vers la valorisation des matières résiduelles, en s'appuyant sur l'innovation, le principe de la hiérarchie des 3RV et de l'économie circulaire.
- Le gouvernement soutienne les municipalités afin qu'elles puissent mieux adapter leur offre de services aux ICI.

5.3. L'exemplarité de l'État : un changement s'impose pour les institutions publiques

Parmi les ICI, la catégorie des institutions regroupe pour la majorité les établissements gérés par les gouvernements provincial et fédéral. Selon le Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, il faut « stimuler la performance du secteur des institutions, commerces et industries (ICI) ». Pour ce faire, le PGMR de la MRC d'Argenteuil préconise de « consulter les ICI afin d'identifier les services dont ils auraient besoin pour améliorer leurs performances, puis mettre en place les services prioritaires de la MRC ». Selon le PGMR, les matières éliminées par le secteur ICI constituent 41 % de toutes les matières éliminées sur le territoire de la MRC. On dénombre seize ICI ayant plus de cinquante employés incluant le plus grand employeur de la MRC, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides (635 personnes).

Après plusieurs années de mise en œuvre du PGMR de la MRC d'Argenteuil, force est de constater que les actions identifiées pour les ICI sont prises au sérieux, mais il est difficile d'atteindre les objectifs pour les institutions. Voici les principaux constats en ce qui concerne les institutions gouvernementales:

- Les institutions n'ont pas un service adapté à leur réalité, leurs équipements ne sont pas adéquats dans bien des cas. En plus, comme elles n'ont pas d'obligation à trier les matières résiduelles, cette gestion ne devient pas une priorité. À titre d'exemple, les institutions se dotent de bacs de 340 L ou même 240 L pour la gestion de leurs matières résiduelles, mais elles ont besoin de bien plus (par exemple des conteneurs de grande capacité), étant en majorité de gros générateurs de matières recyclables et organiques

- Les institutions peuvent avoir des besoins particuliers qui varient selon la période de l'année. Par exemple, dans les écoles, au moment de la fin des classes, on remarque un surplus de matières recyclables qui est trop souvent envoyé directement dans les déchets, car les équipements sont parfois inadaptés.
- Si les municipalités n'offrent pas de services pour les ICI ayant besoin de conteneurs de recyclage et de matières organiques, les institutions doivent soit se tourner vers le privé, ce qui implique une dépense qui leur est imputable, soit mettre les matières aux déchets. Il faut savoir que, par exemple dans les écoles, seule la collecte de déchets est gérée par les centres de services.
- Ainsi, en faisant affaire avec les compagnies privées, les données en GMR ne sont pas nécessairement comptabilisées, car elles ne font pas partie de la collecte municipale. La quantité de matières qui est récoltée par les compagnies privées demeure une gestion inconnue. Le travail à la source, pour cibler les pistes d'amélioration, est ainsi plus difficilement réalisable.
- Il subsiste un manque de clarté dans les directives pour la gestion de leurs matières résiduelles. Par exemple, qui est le responsable pour s'occuper des matières résiduelles dans les bâtiments ? En effet, dû à la pandémie, la plupart des écoles qui participaient à la collecte municipale de matières organiques (MO) ont mis cette pratique sur pause, voire même l'ont abandonnée, n'ayant pas de directive claire. Même chose également en ce qui concerne le recyclage des masques.
- Certaines écoles primaires et secondaires de la région d'Argenteuil manquent non seulement d'équipements pour bien faire le tri mais elles manquent également de sensibilisation et de formation pour bien le faire.

Il faut donc repenser la façon de faire si l'on souhaite instaurer une « révolution » dans les institutions gouvernementales financées par l'État et voir un taux de détournement significatif en ce qui les concerne. Il ne fait nul doute que l'exemplarité de l'État est un pilier fondamental. En 2021, il n'est plus acceptable qu'une institution, que ce soit une école, une garderie, un hôpital, un CIUSS, etc., ne soit pas en mesure de gérer de façon exemplaire ses matières résiduelles générées, d'autant plus qu'il s'agit de grands générateurs de matières. On doit y voir des bonnes pratiques et de l'innovation dans le type d'équipement utilisé.

Ainsi, l'État doit envoyer un signal clair dans les réseaux institutionnels, avec des objectifs et des cibles pour respecter le principe des 3RV, en débutant notamment par les centres de la petite enfance (CPE) et les écoles primaires et secondaires. Ces institutions représentent les générations futures, elles doivent donner l'exemple. Les directions de ces établissements doivent être mieux accompagnées par l'État pour se doter des équipements adéquats et être soutenues financièrement pour mieux s'adapter. Les principes de réduction à la source et du bon tri des matières générées doivent commencer à ces endroits.

Quant aux MRC, leur rôle auprès des institutions devrait se concentrer davantage à supporter les directions d'établissement dans l'atteinte de leurs cibles qui deviendraient obligatoires. Actuellement, les MRC doivent déployer des efforts, avec des ressources déjà bien sollicitées, pour les convaincre d'adhérer aux collectes, de se procurer des bacs appropriés, de bien trier, etc. Force est de constater que pour plusieurs institutions gouvernementales, la GMR ne semble pas être une priorité et que dans ce contexte, il est difficile pour les MRC de bien les accompagner.

En résumé, la MRC recommande aux gouvernements provincial et fédéral d'appliquer la hiérarchie des 3RV à ses institutions, par le biais notamment d'une révision des orientations gouvernementales en ce qui les concerne, afin d'inclure des directives claires visant l'atteinte des objectifs de détournement déjà énoncés dans la PQGMR.

6. Conclusion

En définitive, le positionnement stratégique de la MRC d'Argenteuil dans les Laurentides et par rapport à la région métropolitaine de Montréal fait ressortir plusieurs enjeux d'importance pour la communauté, en ce qui concerne la GMR et les résidus ultimes. Elle a souhaité prendre l'opportunité de partager dans le présent mémoire sa position sur certains messages clés, afin de contribuer au mandat confié au BAPE sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Annexe 1: Synthèse des recommandations

1. L'échelle de planification des matières résiduelles doit demeurer la MRC

La MRC d'Argenteuil recommande :

- De favoriser une approche de consolidation des sites d'enfouissement de grande dimension actuellement en exploitation avant d'étudier les demandes d'ouverture de nouveaux sites de petite dimension.
- Que le MELCC coordonne la planification de la répartition des matières résiduelles destinées aux LET sur le territoire québécois, et ce, sur une période minimale de 20 ans.
- Que le MELCC prenne en considération les enjeux de gestion des LET et qu'il inclut le secteur privé dans ses réflexions.

2. Le tri à la source et l'innovation doivent s'imposer pour réduire l'enfouissement des résidus ultimes

La MRC d'Argenteuil recommande que :

- Le gouvernement orchestre un virage majeur ciblé vers la valorisation des matières résiduelles, en s'appuyant sur l'innovation, le principe de la hiérarchie des 3RV et de l'économie circulaire.
- Le gouvernement soutienne les municipalités afin qu'elles puissent mieux adapter leur offre de services aux ICI.

3. L'exemplarité de l'État : un changement s'impose pour les institutions publiques

La MRC d'Argenteuil recommande :

- Aux gouvernements provincial et fédéral d'appliquer la hiérarchie des 3RV à ses institutions, par le biais notamment d'une révision des orientations gouvernementales en ce qui les concerne, afin d'inclure des directives claires visant l'atteinte des objectifs de détournement déjà énoncés dans la PQGMR.

Annexe 2: Principaux équipements et points de dépôt en GMR, MRC d'Argenteuil, 2021

| Équipements et points de dépôt | Municipalité | Description des activités |
|---|--------------------|--|
| Centre de compostage de Mironor | Brownsburg-Chatham | Compostage de résidus verts, résidus de table, résidus de bois, résidus horticoles et boues de fosses septiques |
| Centre de tri d'Argenteuil | Brownsburg-Chatham | Tri des résidus de CRD |
| Écocentre municipal Les bons voisins | Gore | Récupère les résidus de CRD résidentiels, les RDD, les TIC et les objets réutilisables |
| Écocentre Récupération Foucault | Grenville | Tri des résidus de CRD |
| Dépôt municipal de Grenville (hôtel de ville) | Grenville | RDD, pneus, branches, matériel électronique |
| Écocentre municipal d'Harrington | Harrington | Récupère les RDD, les résidus de CRD résidentiels, les branches et les gros objets |
| Lieu d'enfouissement technique de Lachute (LET) | Lachute | Enfouissement de déchets |
| Plateforme de compostage de Englobe | Lachute | Compostage de résidus verts, résidus de table, résidus de bois, résidus horticoles et boues de fosses septiques |
| Centre de tri Tricentris | Lachute | Tri des matières recyclables |
| Usine de micronisation du verre | Lachute | Transformation du verre en produits à valeur ajoutée (Verrox) |
| Écocentre municipal de Lachute | Lachute | Récupère les résidus de CRD résidentiels, les RDD, les TIC, les déchets domestiques, les matières recyclables et les objets réutilisables |
| CFER Rivière-duNord | Lachute | Dépôt pour appareils électroniques |
| Recypro | Lachute | Récupération et réparation de matériel électronique, encourage la revalorisation et le réemploi |
| Entreprise Modix Plastique | Lachute | Transformation des films de plastique LDPE (ex.: emballages commercial, industriel et agricole, sacs d'épicerie des centres de tri) en granules LDPE utilisables en industries |